



TABLE RÉGIONALE DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR
BASSIN VERSANT ABITIBI-JAMÉSIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 2 mars 2023

Organisme de Bassin Versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ)

Lieu : Campus Amos de l'UQAT et Visioconférence avec zoom

Date : 2 mars 2023 à 13h30.

Étaient présents :

- M Pierre-Luc Beaucage, MRC Abitibi ;
- Mme Jacinthe Chateauvert, CREAT ;
- Mme Isabel Dufresne Ville d'Amos
- Aurore LeHay Mine Canadian Malartic
- Abdelkabar Maqoud, Professeur IRME-UQAT
- Mario Sylvain Directeur général adjoint MRCVO
- Mme Cindy Cormier
- M. Philippe Angers MRC Abitibi
- Audrey Gauthier Dubuc Ville de Lebel-sur Quévillon
- M. Normand Grenier MRCAO
- M. Frederic Bilodeau SEPAQ
- Mme Eve-Lyne Roy MELCCFP
- M. Rafik Bourennanni Ville de Senneterre

Étaient également présents :

- Mme Elisabeth Chartrand, Chargée de projet, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ;
- M. Luc Bossé, Directeur général, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ;
- Mme Hajar Essalama, Chargée de projet au PDE
- Mme Rosalie Turcotte, Stagiaire à la mise à jour du PDE
- M. Olivier Pitre Directeur général Société des eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue

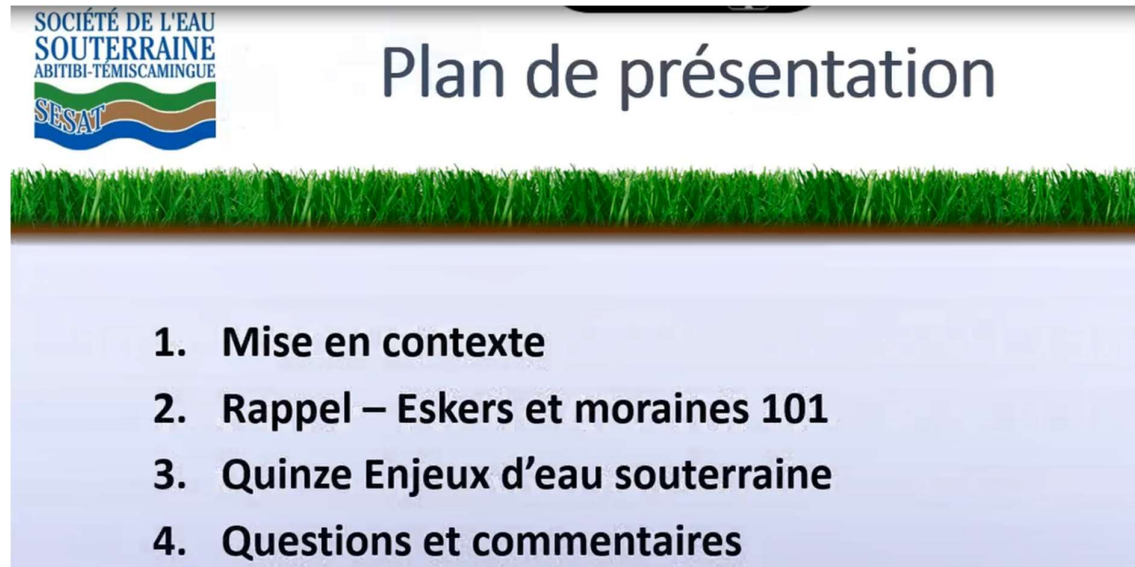
1. Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue

La rencontre débute à 13h40. M Luc Bossé souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. Aurore Le Hay de la mine Canadian Malartic et Rosalie Turcotte stagiaire à l'OBV sont les nouveaux visages que vous pourrez remarquer.

2. Diagnostic des eaux souterraines

M. Olivier Pitre demande de garder les questions pour la fin. Voici comment sera utilisée l'heure qui suit.



Le mandat actuel fait partie d'ententes entre l'OBV et la SESAT. À travers le temps, il a connu plusieurs intermédiaires afin de fournir une version approuvée par la permanence en novembre 2022 et vous être présenté aujourd'hui pour validation, bonification, pour profiter des expertises variées à la Table de concertation.

Vous avez déjà reçu la version de travail du diagnostic. Celle-ci utilise comme références le Plan directeur de l'eau version 2014, la liste des catégories de problématiques du territoire et les travaux de la SESAT. Pour quelques enjeux, nous n'avons pu rattacher une catégorie de problématique. Il n'existe pas de catégorie de problématique acquisition de connaissance au ministère. L'acquisition de connaissance est plutôt une étape pour établir un portrait et un diagnostic plus juste pour servir de base à des actions.

Rappel esker et moraine 101, le territoire de l'OBVAJ est ponctué d'esker dans des axes nord-sud approximativement aux 15 km. Leur présence en grand nombre a un lien avec la grande concentration de milieux humides, les caractéristiques particulières de la plaine argileuse de l'Abitibi et la grande disponibilité de matériel granulaire et d'eau souterraine.

Enjeu 1 : la cartographie PACES n'est pas complétée au sud du 51^e parallèle., elle l'est au sud du 49^e, mais quelques segments de la région demeurent sans donnée.

Enjeu 2 : la contamination des puits privés au-dessus des normes de potabilité. Le PACES a fourni des éléments de base qui sont bonifiés en partie par le projet Puits qui regroupe les OBV, La SESAT et le CISSSAT. Les contaminants peuvent être classifiés au niveau esthétique ex : manganèse, ou faisant l'objet de concentrations maximum acceptable (CMA), par exemple, l'arsenic.

Les 2 éléments à dépassements répétés sont les contaminants biologiques liés aux installations septiques autonomes, à la fonte des neiges et à l'arsenic souvent présent à l'état naturel dans nos sols (peut devenir mobile à partir des forages de puits d'eau potable).

Le manganèse pourrait possiblement devenir normé et s'attacher à la catégorie CMA.

Le fer dépasse les critères actuels dans 30 % des puits. C'est un pourcentage important pour un paramètre esthétique. Le CISSSAT pourrait vouloir se pencher là -dessus éventuellement.

Enjeu 3 : le manque de données temporelles de suivi des eaux.

Il y a 13 stations d'échantillonnage sur le territoire de l'OBVAJ, elles mesurent les variations du niveau de l'eau ainsi que la température de l'eau. Les résultats sont disponibles en temps réel sur le site du ministère de l'Environnement. Étant donné que le territoire possède des eskers aux 15 km environ dans l'axe nord-sud et que l'on ne compte que 13 stations, la couverture du territoire est inadéquate. Le nombre des stations, la couverture du territoire ainsi que le nombre de paramètres échantillonnés sont les axes à adresser pour cet enjeu.

Enjeu 4 : Cet enjeu n'est pas nouveau, les modulations des opérations forestières en place sont basées sur un principe de précaution. Dans un avenir pas trop lointain, il faudra instrumenter des sites pour justifier le maintien de ces modulations et vérifier que celles-ci sont suffisantes. On a à l'UQAT les bonnes ressources, on tente de les intéresser.

Enjeu 5 : La méconnaissance de l'article 304 de la loi sur les mines pour soustraire des segments d'esker présentant un potentiel en eau potable à l'activité minière. Un ajout avait été fait il y a 10 ans. Deux initiatives ont eu pour effet de déclasser cet enjeu. Tout d'abord, l'initiative de protection de l'esker à Authier-Nord qui héberge la pisciculture Genebel et l'initiative de Mine Alerte pour geler les activités sur les eskers aquifères. C'est difficilement faisable si l'esker est soumis à des titres miniers ou d'extraction de surface, mais faisable avec un dossier justifiant la soustraction, ce qui est un débouché intéressant.

Enjeu 6 : L'Impact de l'exploitation des gravières et sablières sur la protection des eskers. Il y a 6400 gravières ouvertes dont la moitié sont en crête d'esker. L'évaluation des risques avec la réforme récente de la loi donne à ces gravières un risque faible, le processus d'évaluation soustrait ces gravières à un contrôle gouvernemental. Les pratiques actuelles au niveau plantation pour restaurer un site par le choix des essences peuvent limiter le succès de restauration.

Enjeu 7 : Emploi de pesticides à la pépinière de Trécesson. Les quantités de pesticides ont diminué de façon drastique. Ils sont toutefois en amont des puits d'Amos. Le plan de protection des sources d'eau potable d'Amos pourra faire évoluer cet enjeu.

Enjeu 8 : Manque de protection de la résurgence pour les truites Genebel. On veut soustraire une partie de l'esker à l'activité minière pour protéger la pisciculture et bloquer l'expansion des gravières. Des modulations aux activités forestières aideraient également à offrir une meilleure protection à la résurgence.

Enjeu 9 : Potentiel de contamination par la dégradation des déchets domestiques dans les anciens dépôts en tranchée (Passif environnemental important). Ils sont de façon importante localisés sur eskers. Une classification avait été effectuée avec l'UQAT. 2 campagnes d'échantillonnage ont eu lieu en 2020-2021. On n'a pu trouver de contamination liée aux DET en utilisant cette méthode. La prochaine étape serait d'instrumenter un ou quelques puits pour voir si une contamination est possible sur base annuelle.

Enjeu 10 : Eskers et aires protégées : on vise à ce que les quantités d'eskers protégés rejoignent les cibles d'aires protégées pour le Québec (30% en 2030). L'aire protégée Chicobi est un exemple d'ajout intéressant de surface d'aires protégées. Le défi est que par rapport aux plans 2016 sur cette superficie, on a soustrait des zones protégées sur esker pour limiter des impacts sur des ententes de délégation existantes et pour cause de potentiel minéral. Donc le MELCCFP et le MRNF ont coupé dans leur propre plan de protection.

Enjeu 11 : Protection de l'eau potable : cet enjeu a été déclassé, car la grande majorité des analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable effectuées entre 2018 et 2021 ont utilisé des modélisations hydrogéologiques numériques qui fournissent des résultats plus fiables que des méthodes plus économiques. On voudra probablement encourager les 2 municipalités ayant utilisé la méthode analytique à tester la modélisation à la prochaine ronde d'analyses de vulnérabilité.

Enjeu 12 : Application de contraintes appropriées pour les sources d'eau potable : plusieurs activités ne sont pas encadrées par le règlement de protection de l'eau potable qui sont la source de conflits d'usage. Ça laisse des opportunités de gouvernance au niveau régional.

Enjeu 13 : protection des eskers et consommation per capita d'eau potable. La consommation per capita s'améliore dans certains secteurs grâce entre autres à un meilleur contrôle des fuites, à des réglementations

diverses dont sur l'arrosage, à la sensibilisation et à l'installation de compteurs d'eau. Plusieurs municipalités équipent leurs industries et institutions de compteurs d'eau. Amos mène une expérience pilote chez des clients résidentiels pour documenter les impacts du compteur d'eau sur les habitudes de consommation. Documenter la consommation pourrait permettre de s'assurer que l'eau est facturée de façon plus précise.

Enjeu 14 : Protection des eskers et grands préleveurs. L'accès aux données des prélèvements privés et publics doit faire l'objet de demandes individuelles avec chaque préleveur. La SESAT a pu obtenir les données pour 2013. Une première au Québec. Des données plus récentes seront disponibles pour une période de 5 ans sous peu. La consultation publique sur cet enjeu pourrait possiblement résulter en des améliorations du cadre légal facilitant l'accessibilité à ces données.

Enjeu 15 : Protection des eskers et prélèvements d'eau pour systèmes d'aqueducs entre 21 et 500 personnes. La banque de données du MELCCFP est incomplète à cause de la période à laquelle l'application du RQEP a commencé. On ne peut les localiser sur le territoire.

Questions

Des consultations publiques sur les activités minières sont annoncées. Il serait bien de pouvoir porter ces enjeux lors de ces consultations.	
Je n'ai pas compris le tableau des DET	La priorisation s'est effectuée en utilisant plusieurs indices, le rang le plus élevé indique l'importance du risque. Le total des 5 indices détermine la position d'un DET dans l'ensemble des 30 DET sur le territoire au niveau du risque potentiel de contamination. Le travail sur un des indices est le résultat d'un stage d'une des membres de la Table.
Est-ce que les résultats sur l'utilisation de la Simazine à la pépinière de Trécession sont accessibles ?	L'OBV en a une copie. On a déjà demandé si la pépinière de Guyenne devrait bénéficier du même suivi. Celle-ci n'est pas localisée sur un esker et est plus petite, elle sort donc du contexte du diagnostic.
Est-ce que d'autres paramètres, par exemple les fertilisants, peuvent faire l'objet d'un suivi ?	Nous ne connaissons pas les protocoles et les paramètres utilisés, mais cette information pourrait parvenir à la Table.
Les activités de la pisciculture d'Authier Nord vont possiblement changer. La pisciculture a été vendue à un individu de Gatineau qui a fourni en truites la fête de la pêche hivernale à Val-d'Or.	L'information sur la poursuite des activités sera à valider.
Est-ce que la résurgence devrait être protégée même si les activités de pisciculture cessent ?	La municipalité veut déjà protéger le site. Il reste un site d'intérêt pour plusieurs usages.

3. Livrables

Mises à jour fiches synthèses problématiques

On propose un changement dans l'ordre du jour qui enchaîne bien avec la présentation de M. Olivier Pitre. Après avoir vu un exercice de diagnostic, on présente les fiches diagnostiques priorisées en 2019 avec une modification proposée pour englober plus d'enjeux liés aux eaux souterraines. Ce sera suivi de l'exercice de vision et de la présentation des orientations révisées selon les critères du MELCCFP dans notre réalité d'OBV. La démarche des objectifs de conservations des milieux humides et hydriques (MHH) n'a pas généré d'ajout de problématiques priorisées sur notre territoire. L'état des MHH était déjà une problématique prioritaire de l'OBV.

Dans un premier temps, on présente le contexte de la révision des problématiques comme faisant partie des livrables à déposer en mars 2024. On mentionne également que la révision décennale est une période privilégiée pour le MELCCFP pour proposer des modifications aux problématiques. Puis on compare le nombre d'enjeux adressés par l'ancien libellé de problématique sur les eaux souterraines versus le nombre adressé par le nouveau libellé. Le nouveau libellé adresse 6 fois plus d'enjeux.

Question :

Je ne suis pas certain que le vocable "problème d'approvisionnement en eau souterraine" est le plus approprié. Je regarde les enjeux et là comme dans plusieurs projets, le problème semble plus de manque de connaissances.	Très bonne observation. Le manque de connaissance ne fait pas partie des catégories de problématiques qu'on peut choisir. L'autre option qu'on avait était "mauvaise qualité des eaux souterraines" et je trouvais qu'avec les manques d'eaux qui se vivent actuellement dans les villes et exploitations agricoles du sud du Québec, ce vocable était possiblement plus approprié. L'acquisition de connaissance fera partie du plan d'action pour valider où et à quelle intensité ces enjeux sont présents.
L'importance de l'utilisation par des municipalités et des particuliers de puits justifie possiblement ce choix.	Exactement.

Le livrable de cet exercice est la présentation au MELCCFP de fiches diagnostiques expliquant la problématique, ses conséquences, sa localisation et ses causes potentielles ou avérées. Un résumé est présenté.

Question :

Quand j'ai lu les fiches diagnostiques, dans l'une d'elles j'ai vu l'Abitibi-Témiscamingue comme zone, je me demandais s'il ne valait pas mieux écrire zone de gestion de l'OBV comme sur les autres fiches ?	Bonne observation, ce sera corrigé.
Les résultats préliminaires présentés pour les PRMHH couvrent les terres privées et pas la zone de gestion au complet des OBV ?	C'est bien ça, tous les OBV auraient bien aimé qu'on élargisse les OCMHH pour couvrir toutes nos zones de gestion. Au final, OCMHH et PRMHH couvrent les mêmes zones. Le MELCCFP a été cohérent.

C'est un message pour le MELCCFP, les MHH ne respectent pas les limites administratives dans leur localisation.	
Le cout d'élimination des EEE est important, la difficulté et l'impossibilité d'élimination de certaines EEE sont des conséquences importantes.	Très bon point !
Qu'est-ce qu'on entend par perturbé ?	Le milieu humide peut être perturbé sur une petite à grande surface par des segments de chemins qui le coupent en deux par exemple.
D'où vient la source pour les chiffres sur les MHH en Abitibi-Ouest ?	De documentation liée à la participation de l'OBV aux PRMHH.
Ce serait bon de rappeler à tous que ces données autant pour la MRCAO que la MRCVO ne sont pas encore déposées au MELCCFP et donc pas publiques.	C'est bien noté, l'OBV était juste emballé de montrer comment la connaissance avance à travers ces démarches.
Qu'est-ce qui est considéré comme perturbé pour le MRCAO ?	Les données sont un peu loin pour confirmer cela aujourd'hui. Des indicateurs de biodiversité ont été utilisés pour pouvoir traiter les milieux humides de façon cartographique et déterminer leur niveau de santé.
La question des limites géographiques des PRMHH a été beaucoup débattue au forum PRMHH, les MRC ont fourni des exemples inspirants de comment adresser différents enjeux liés à la conception des PRMHH. Cette version des PRMHH est comme un premier jet dans la protection des MHH.	L'application sur les terres privées seulement pour les PRMHH est une question de juridiction. Les MRC ont juridiction sur les terres privées. Un portrait sur l'ensemble des terres publiques et privées a été effectué à la MRCAO, mais les actions ne s'appliqueront que sur les terres privées.
Est-ce que c'est encore une pratique courante la linéarisation des cours d'eau ?	C'est maintenant illégal.
Est-ce qu'une bande riveraine avec enrochement peut être conforme ?	L'enrochement peut être conforme en suivant certaines méthodologies pour le végétaliser. (REAFIE)
Qu'en est-il des bandes riveraines avec fortes pentes ? Comment savoir si elle est conforme même si elle est végétalisée ?	La ligne des hautes eaux se transforme en ligne maximale d'exploitation du barrage. Cette ligne est le début du calcul de la bande riveraine dont la largeur est adaptée en fonction de la pente.
Qu'en est-il de l'enrochement dans des développements municipaux ou privés	Ils doivent être effectués en suivant le RAMHHS
On a eu l'occasion de parler à la MRCAO des difficultés de mesurer les longueurs des bandes riveraines. Mesurer ces bandes riveraines fait partie des actions à déposer avec notre PRMHH les pourcentages présentés sur les fiches diagnostiques sont basées sur quelles données ?	Ils proviennent des bandes riveraines caractérisées sur le terrain par l'OBVAJ.

Si j'ai une bande riveraine qui s'érode dans le lac, est-ce que j'ai une obligation de l'empêcher de s'éroder ?	Pas d'obligation connue. C'est plutôt les gens qui veulent protéger leur terrain qui vont envisager de stabiliser et végétaliser.
Est-ce qu'on peut ajouter les pentes dans les causes ?	Oui.

La dernière problématique concernant les eaux souterraines a été l'objet de la présentation de M. Pitre et bien questionnée. Les questions étant épuisées, les fiches diagnostiques sont approuvées dans la mesure où les correctifs suggérés y sont intégrés. M. Luc Bossé suggère qu'on transitionne vers l'exercice de vision de la GIRE, car celui-ci est nécessaire pour donner une direction aux prochains livrables.

4. À la Une!

Le segment débute par le visionnement d'un vidéo de quelques minutes qui définit une vision. L'outil utilisé pour co-construire un énoncé de vision dans nos livrables au MELCCFP se nomme « À la Une ». On doit construire une manchette de journal où le titre est l'énoncé de vision et la justification du titre est une liste de victoires des projets actuels ou visés qui ont avancé et que l'on veut célébrer.

On commence donc par distinguer mission de vision, on définit ensuite à qui l'énoncé va s'adresser, soit à tous les acteurs de l'eau du territoire de gestion de l'OBV. Puis, on identifie des questions auxquelles un énoncé de vision doit répondre. On donne des exemples de marqueurs de progrès de la gestion intégrée de la ressource eau et on fournit quelques exemples d'énoncés de vision comme repères.

L'objectif du jour est de lister des victoires en groupe pendant 30 minutes, la permanence de l'OBV va ensuite trier, regrouper, amener les idées sous forme de victoires et vous revenir avec des exemples d'énoncés dans les prochaines semaines. Vous aurez ensuite un choix d'énoncés à effectuer.

Les propositions commencent rapidement et sont colligées sur des tableaux blancs virtuels pour les personnes à distance et physiques pour les personnes en salle. On sépare donc le groupe en 2, l'exercice commencera par 5 minutes de réflexion individuelle, 20 minutes d'échange d'idées et un 5 minutes où on va énoncer les progrès de chaque groupe.

On explique le mode de fonctionnement du tableau blanc virtuel, les animatrices se proposent pour aider à remplir les Post-its au besoin. L'aide est appréciée des participants, ces processus collaboratifs en mode virtuels demandent un peu de pratique.

Une question est posée pour savoir si les agriculteurs doivent clôturer les abords de leurs champs en bande riveraine et s'il pourrait être utile étant donné les longueurs de clôtures à installer d'avoir une aide financière disponible pour ces travaux.	Les agriculteurs doivent clôturer, mais peuvent laisser des zones non clôturées près de passage à gué. La réglementation du MELCCFP existe depuis plusieurs années et les agriculteurs s'y sont conformés.
--	--

Pour quelques exemples des post-its, du contexte est ajouté par les membres pour décrire un besoin d'aide technique et financière liée à la mise à niveau d'installations septiques résidentielles et municipales. Les municipalités de moins de 1000 personnes sont majoritaires sur le territoire et ont besoin d'aide à plusieurs niveaux dans l'élaboration de devis, dans la préparation de demande de financement et pour trouver les fonds associés à la partie de contribution qui revient aux municipalités dans les programmes de financement. Au niveau résidentiel, les crédits d'impôt pour la mise à niveau d'installations septiques sont intéressants, mais insuffisants pour une bonne partie des résidents en considérant l'ampleur de la facture totale.

Au niveau concertation, on peut constater qu'il y en a sur le territoire, mais on aimerait qu'elle soit plus développée dans 10 ans.

Les gens en salle partagent quelques Post-its physiques qui seront regroupés à ceux de l'exercice virtuel.

On rappelle finalement ce qui a été mentionné en début de segment de rencontre sur le but de l'exercice d'aujourd'hui. Le traitement à venir des idées colligées et le retour d'ici quelques semaines par courriel avec des propositions d'énoncés et de victoire à questionner/modifier et approuver.

5. Mise à jour des orientations

Il est déjà 16h et des participants doivent quitter. Les membres ont préalablement reçu les énoncés d'orientations suggérés. L'idée est de s'assurer qu'ils respectent les consignes du MELCCFP au niveau de la structure des libellés, qu'ils sont assez nombreux et complets, qu'ils ne peuvent pas être interprétés comme objectifs et qu'ils nous permettent d'attacher des objectifs et actions multiples si besoin est. Nous vous reviendrons dans les prochaines semaines, en même temps que pour les énoncés de vision, pour conclure la démarche. D'ici là, n'hésitez pas à regarder la présentation d'aujourd'hui, si des idées de victoires vous reviennent ou des énoncés de vision prennent forme, si des commentaires sur les orientations vous passent par l'esprit, on accueille tout, c'est un processus en construction et on a besoin de vous.

La prochaine rencontre sera en juin. Celle-là et les suivantes vont être dédiées aux livrables du PDE. Vous verrez dans les documents joints pour la rencontre le rapport annuel et le plan d'action qui donnent un aperçu de ce qui a été accompli comme actions et ce qu'on prévoit pour 2023-2024.

Levée de la rencontre à 16h05.